

Discours du Président PEP 83

1) Dans quel contexte associatif s'inscrit le SAPAD des PEP 83.

- Le SAPAD s'inscrit dans le projet 2012-2017 de la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) qui a l'ambition d'agir pour l'émancipation de tous et de faire vivre particulièrement une de nos valeurs la solidarité. Il fait partie aussi du projet de l'union régionale des PEP (URPEP) porté par son président M. LETHURGEZ Maurice et la présidente de la commission SAPAD Mme DE ASIS Arlette qui oeuvrent pour la création d'un lycée régional SAPAD.
- Il s'inscrit encore dans le projet associatif des PEP83 2014-2019 élaboré au sein de la commission projet qui a pour Président M. Jacques MERLAN, et dont l'axe 2 est de développer de manière équilibrée les activités de l'association pour un égal accès aux droits de tous, enfants, familles, adultes.

Au niveau Fédéral se réunit régulièrement un groupe de pilotage afin d'améliorer l'efficacité de ces services départementaux et pour faire face aux nouveaux défis que représente la population scolaire accompagnée par le SAPAD : par exemple, on constate une augmentation importante des élèves atteints par une maladie psychologique, près de 30 % en 2014.

Son travail porte essentiellement :

- Sur la formation des coordinateurs.
- L'harmonisation et la mutualisation des pratiques.
- Le pilotage des services.

Il est à noter que ce travail a abouti en mars 2011 à la production d'une charte d'éthique et de qualité en 12 points dont je citerai quatre points qui me semblent fondamentaux.

Cette charte indique que le SAPAD :

1. S'inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'école à tout élève malade ou accidenté,
2. Est gratuit pour les familles, laïque, donc ouvert à tout élève, quels que soit son école ou son établissement d'origine,
3. S'appuie sur des échanges avec le comité national des avis déontologiques (CNAD) pour impulser une réflexion éthique à tous les niveaux,
4. Se place dans le cadre d'une démarche d'évaluation participative et d'amélioration continue de la qualité.

Dans un ouvrage encore plus ancien publié en 2002 intitulé « l'école partagée », réalisé en collaboration avec l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, c'est l'accès aux droits fondamentaux de jeunes frappés par la maladie qui est défendu en évitant ainsi la double injustice : celle de la maladie et celle de l'exclusion scolaire.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR

☎ 04 94 57 08 09 📠 04 94 57 08 13

Impasse Lavoisier, Quartier les Fourches, 83 160 LA VALETTE

E-Mail : pep83@wanadoo.fr www.pep83.org

2) Dans quel contexte institutionnel le SAPAD des PEP 83 s'inscrit 'il ?

Il s'inscrit essentiellement dans une coopération avec les académies et plus particulièrement avec les services départementaux de l'éducation nationale.

Sur le plan national, 86 départements sont pourvus de SAPAD EN/PEP, annuellement plus de 6000 élèves sont accompagnés de la grande section à la terminale, 95000 heures d'enseignement sont dispensées, 8900 professeurs et intervenants délivrent les heures d'enseignements.

Localement, le SAPAD PEP 83/EN a été créé en 1998. Depuis cette date ce sont près de 2000 élèves et des milliers de professeurs qui ont œuvré pour le service. Grâce à leur mobilisation et à leur engagement, dans le cadre du service public de l'éducation nationale, ils ont permis à ce que chaque jeune ne soit pas exclu et puisse poursuivre son parcours de formation dans la continuité et la cohérence en veillant à la réussite de chacun (passage d'une classe à une autre, réussite aux examens).

La FGPEP au nom de ses différentes composantes locales a signé un contrat pluriannuel d'objectifs avec le ministère de l'éducation nationale pour la période 2014/2017 dont un des objectifs principaux est de mettre en œuvre des actions éducatives inclusives au profit des enfants à besoins particuliers et de promouvoir un accompagnement à la scolarisation de tous les enfants ou adolescents par des actions adaptées et la mise en œuvre d'une vraie solidarité. Tout ceci pour répondre au principe de la loi de juillet 2013 sur la refondation de l'école de la république : favoriser la réussite de l'éducation de tous.

Toujours dans cet ordre d'idées, la FGPEP a signé le 01/01/2014 une convention cadre avec le ministre délégué, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion qui incite à la promotion d'une politique d'accessibilité, en l'occurrence de type pédagogique.

Par ailleurs, une convention avec le ministère de l'agriculture permet aussi d'envisager l'accompagnement d'élèves atteints dans leur santé.

En dehors de l'éducation nationale, nous avons conclu d'autres partenariats avec, la MAE, la MAIF, la CPAM dont l'appui financier facilite grandement le fonctionnement de ce service dont les ressources proviennent encore d'une partie des subventions versées par les collectivités territoriales (Conseil Général, communes).

Mesdames et Messieurs, vous le voyez le SAPAD est fondé sur les notions de solidarité, de partenariats, de complémentarité qui contribue à faire vivre l'école pour tous. Il constitue une réponse au droit à l'éducation en assurant la continuité du service public.

Je terminerai mon propos en adressant un certain nombre de remerciements.

Tout d'abord à Mme TESTAGROSSA, coordinatrice du SAPAD, qui est à l'origine de cette initiative immédiatement acceptée par le conseil d'administration.

Aux administrateurs de la commission communication et à Mme MORRONI, administratrice des PEP 83 (et membre du groupe de pilotage national SAPAD de la FGPEP) pour leur action afin que cette journée puisse voir le jour.

Je n'oublie pas non plus notre responsable du siège administratif, Mme PERENON, qui s'est engagée pour organiser cette journée.

Ensuite, à nos différents partenaires (mutuelles, collectivités territoriales, CPAM) dont le soutien et la compréhension nous permettent de réaliser nos objectifs de solidarité.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU VAR

☎ 04 94 57 08 09 ☏ 04 94 57 08 13

Impasse Lavoisier, Quartier les Fourches, 83 160 LA VALETTE

E-Mail : pep83@wanadoo.fr www.pep83.org

Puis, à M. le directeur Académique des services départementaux de l'éducation nationale du var avec lequel nous entretenons une coopération de tous les instants au travers notamment de ces services administratifs toujours à l'écoute.

Encore pour les chefs d'établissements, les directeurs d'école et l'ensemble des corps des professeurs qui par leur disponibilité et leur engagement, leur sérieux et leurs compétences facilitent la mise en place, le déroulement et l'évaluation des projets individualisés d'enseignement dans le cadre du SAPAD.

Enfin, je voudrais remercier les jeunes et leur famille d'avoir accepté de participer à cette manifestation conviviale. Je suis ,ainsi que les membres du conseil d'administration, très sensible à leur présence.

Pour nous administrateurs, ces rencontres sont essentielles car notre projet est bien au service de l'utilisateur, d'accompagner son émancipation afin qu'il participe pleinement aux évolutions de notre République laïque et solidaire.

Merci pour votre patience et votre attention.

M. Dominique QUINCHON
Président des PEP 83.